



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°40 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_40-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Provisions pour risques
et charges pour
contentieux – Budget
PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9
avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie
CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

C.M. 14.04.2025

- N°40 -

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES POUR CONTENTIEUX – BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57.
- **Considérant** qu'en application de l'instruction M57 et du principe de prudence qu'elle préconise, le provisionnement vise à constater une dépréciation ou un risque ;
- **Considérant** que l'article L2321-2 du CGCT alinéa 29 stipule qu'une provision peut être constituée lorsque le risque financier est avéré ;
- **Considérant** que la délibération n° 30 du 15 avril 2024, relative à l'approbation du budget primitif 2024 du budget principal a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 22 mai 2024 sous le n° 2401148 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire une provision pour risques et charges pour un montant de 10 000,00 euros au budget principal 2025, au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 10 000,00 euros pour le contentieux n° 2401148 susmentionné ;
- **Dit que** la reprise sur provisions s'effectuera au compte 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges » ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 68, article 6815 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER